

LE CONCOURS D'ORTHOPHONISTE

La Profession : L'Orthophoniste traite les troubles du langage oral (bégaiement, articulation...) ou du langage écrit (dyslexie, dysorthographe...) pouvant provenir de handicaps moteurs, sensoriels ou mentaux, notamment chez le jeune enfant.

Le Concours : Le concours est ouvert aux bacheliers ou aux titulaires d'un diplôme équivalent. Il permet d'entrer dans des écoles publiques ou agréées. Les études durent 5 ans et sont sanctionnées par un Certificat de Capacité.

L'obtention de ce Diplôme permet l'exercice d'une profession paramédicale (ou la poursuite d'études complémentaires) soit dans le secteur hospitalier, public ou privé, soit en qualité de professionnel libéral.

Le concours est organisé en épreuves écrites et épreuves orales. Les épreuves écrites comprennent le plus souvent des exercices d'orthographe, de grammaire et de vocabulaire, sous forme de QCM ou de dictées. Les écoles complètent parfois leur sélection par des tests de raisonnement logique, de culture générale ou par des épreuves rédactionnelles (dissertation, commentaire de texte, synthèse de documents, résumé de texte).

Les épreuves orales ont pour but de s'assurer de la bonne expression des candidats et de leur motivation. Elles permettent aussi de tester les aptitudes d'analyse et de mémorisation.

L'équipe pédagogique du CPES analyse chaque année les sujets de **l'ensemble des concours**. Nos **Conseillers Pédagogiques** peuvent ainsi orienter chaque élève vers les concours qui seront les mieux adaptés à ses **potentialités personnelles**.

Les Enseignements : Ils commencent la dernière semaine d'août et préparent les étudiants aux premiers concours dont les premiers groupes d'épreuves se déroulent de début mars à mi-mai. Les enseignements sont ensuite consacrés au programme des épreuves de second groupe et d'oral. Les sections comprennent en moyenne 25 étudiants.

Les Horaires : Chaque semaine, les Cours et Contrôles comportent 26 heures, réparties comme suit :

◆ Orthographe	3 heures
◆ Grammaire	2 heures
◆ Vocabulaire	4 heures
◆ Dissertation, Discussion	1h30
◆ Résumé, Contraction de texte	2 heures
◆ Synthèse et Commentaire de texte(s)	1h30
◆ Tests d'aptitudes numérique et logique	2h30
◆ Culture Générale	1h30
◆ Biologie et Analyse de textes scientifiques	1h30
◆ Introduction à la psychologie	1 heure
◆ Concours Blancs et Devoirs Surveillés	4h30
◆ Oral Blanc (4 sessions de 6 heures)	1 heure

A partir de mars, les horaires sont aménagés durant les semaines où se déroulent les épreuves écrites des divers concours passés par les étudiant(e)s. Ensuite, les cours sont consacrés, durant environ 6 à 8 semaines, à acquérir les techniques et l'assurance nécessaires à la réussite des épreuves orales.

Des heures de **cours supplémentaires, en petits groupes limités à 6 élèves**, peuvent être organisées pour les élèves rencontrant des difficultés particulières dans l'une des matières.

Le contrôle continu : Les enseignements sont complétés par des « Concours Blancs » ou Devoirs Surveillés hebdomadaires effectués au CPES, dans les conditions de durée et de difficulté des concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison et corrigés à l'École. Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peuvent être sanctionnés par l'exclusion, décidée par la Direction Pédagogique.

Conférences : Des conférences sont animées par des professionnels : orthophonistes, biologistes, psychologues, médecins... Elles se déroulent pendant environ 3 heures et sont destinées à faire mieux connaître la profession, son exercice et son environnement. Ce qui permet de structurer les motivations des candidats, point souvent capital lors des épreuves orales.

Préparation à l'oral : Des sessions de préparation à l'oral précèdent le déroulement des oraux des différents concours : oral blanc devant un jury, avec sujets d'annales. Chaque session est enregistrée au caméscope et ensuite commentée et critiquée par le professeur, permettant ainsi à l'étudiant(e) de maîtriser les particularités de cette épreuve. Selon le calendrier des concours, qui est arrêté en général en Novembre ou Décembre par les diverses écoles d'Orthophonie, ces sessions se déroulent entre Décembre et Juin.

Tarif : voir tarifs en fin de documentation.

L'admission au CPES peut être subordonnée à un entretien avec l'un des membres de la Direction Pédagogique. Cet entretien a pour but de s'assurer des aptitudes des candidats aux spécificités de l'épreuve orale du concours.



35 ter, rue Four à Chaux - 97410 SAINT-PIERRE
8, Avenue Desbassyns - 97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél : 0262 35 00 11 - Email : contact@cpes.re - www.cpes.re